

Notre offre de service en Service Signature

SERVICE SIGNATURE DESJARDINS



Annexe à la section « Nos offres de services » du Document d'information sur la relation avec les clients et Conventions

Le Service Signature propose un service clés en main conçu spécialement pour une clientèle aisée aux besoins complexes. Notre équipe d'experts chevronnés vous guide dans la construction de votre patrimoine et assure une prise en charge proactive et structurée de vos finances.

La présente annexe apporte des précisions sur l'offre de service en matière de placements et d'investissements proposée aux clients du Service Signature par Valeurs mobilières Desjardins inc. (VMD), la société de courtage du Mouvement Desjardins.

VMD, à titre de courtier en valeurs mobilières, est membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) et du Fonds canadien de protection des investisseurs (FCPI). Elle respecte scrupuleusement la réglementation qui s'applique à ses activités dans une optique de protection de ses clients et de l'intégrité des marchés.

Le Document d'information sur la relation avec les clients et Conventions de VMD décrit les règles que celle-ci se fait un devoir de suivre fidèlement, et présente les obligations de votre conseiller, les protections dont vous bénéficiez ainsi que d'autres renseignements importants.

Cette annexe doit donc être lue conjointement avec le Document d'information sur la relation avec les clients et Conventions de VMD.

Comptes du Service de Gestion discrétionnaire en Service Signature

En Service Signature, VMD propose à ses clients des comptes du Service de Gestion discrétionnaire de type mandat seulement (parfois désignés comptes du « Service Signature en Gestion discrétionnaire ») à l'égard desquels les décisions de placement sont prises de façon continue par un gestionnaire de portefeuille, qui prend et exécute des décisions de placement en votre nom.

La gestion des actifs d'un compte du Service Signature en Gestion discrétionnaire est effectuée en fonction d'un mandat que vous choisissez avec l'aide de votre conseiller.

Pour les comptes du Service Signature, VMD, qui a la responsabilité première de la gestion de ces mandats, bénéficie de l'accompagnement de l'équipe de spécialistes en investissement reconnue de Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

Le mandat que vous choisissez, avec l'appui de votre conseiller, est adapté à votre profil d'investisseur et désigné dans le formulaire d'ouverture de compte que vous signez. Le choix initial des mandats ainsi désignés au formulaire d'ouverture de compte peut être modifié avec votre consentement. Les opérations d'achat et de vente sont effectuées par VMD selon les dispositions du mandat choisi et selon les conseils du gestionnaire de portefeuille autorisé.

Les mandats proposés en Service Signature, en fonction de vos besoins, sont constitués de portefeuilles en titres, soit des portefeuilles de fonds négociés en bourse (FNB) ou des portefeuilles combinant des FNB et des actions, et de portefeuilles en fonds. L'éventail de fonds et de FNB qui composent nos portefeuilles sont majoritairement conçus par les équipes d'experts de Desjardins et incluent des fonds et FNB Desjardins.

Les honoraires applicables aux comptes du Service Signature en Gestion discrétionnaire sont calculés selon un pourcentage des actifs sous gestion. Les taux sont présentés dans le formulaire d'ouverture de compte du Service Signature en Gestion discrétionnaire signé par le client.

Les comptes disponibles sous cette offre de service sont les comptes comptants, enregistrés et non enregistrés.

Comptes avec conseils en Service Signature

En Service Signature, VMD offre également à ses clients des « comptes avec conseils » à l'égard desquels les clients sont responsables des décisions de placement, mais peuvent se fonder sur les conseils que leur donne leur conseiller.

Parce que les conseillers de VMD respectent des normes professionnelles élevées, les conseils qu'ils vous fournissent sont impartiaux et les recommandations qu'ils formulent à votre intention sont alignées sur votre profil d'investisseur et vos objectifs de placement.

Les produits offerts dans les comptes avec conseils du Service Signature comprennent principalement un éventail de titres à revenu fixe, soit des obligations gouvernementales (fédérales, provinciales ou municipales), des certificats de placement garanti, et des solutions de placement conçues par les experts de Desjardins, incluant nos FNB, nos fonds et nos portefeuilles de fonds, le compte d'épargne-placement Desjardins, ainsi que les billets structurés Desjardins.

Votre conseiller vous accompagnera également dans l'élaboration de stratégies d'investissement adaptées à vos besoins particuliers en placement, incluant la conception et la mise en œuvre de plans de transition ou de rapatriement d'actifs.

Les comptes avec conseils du Service Signature sont offerts selon une tarification à honoraires.

Les comptes disponibles sous cette offre de service sont les comptes comptants, enregistrés et non enregistrés et les comptes marge.

Veuillez vous référer à la « Convention générale de compte » pour connaître les conditions relatives aux comptes offerts par VMD en Service Signature, ainsi qu'à la « Convention de compte du Service de Gestion discrétionnaire ».

Notez que le terme « conseiller » mentionné dans la présente annexe et dans le Document d'information sur la relation avec les clients et Conventions de VMD désigne le « conseiller en gestion de patrimoine » du Service Signature. Le « compte de Service de Gestion discrétionnaire » désigne quant à lui le « compte Service Signature en Gestion discrétionnaire ».

Desjardins Gestion de patrimoine et Desjardins Gestion de patrimoine Valeurs mobilières sont des noms commerciaux utilisés par Valeurs mobilières Desjardins inc.